

ANNEXE 4 A L'INSTRUCTION MINISTERIELLE

PROGRAMME 2020

La formation continue, au titre de l'année 2020, portera *a minima* sur les thèmes suivants :

Filière citoyenne :
(Pour les titulaires du PSC1)

Le programme est défini par l'autorité formatrice, en fonction:

- des évolutions des recommandations ;
- du public concerné.

Filière citoyenne :
(Pour les titulaires de la PAE FPSC)

- *nouveau dispositif des gestes qui sauvent ;*
- *information sur les mises à jour 2019 ;*
- *Protection ;*
- *Alerte;*
- *Malaises ;*
- *Plaies.*

Filière opérationnelle :
(Pour les titulaires de la PAE FPS, PSE 1 et PSE 2 ou son équivalent)

PSE 1	PSE 2
<ul style="list-style-type: none">• <i>Bilan circonstanciel</i>• <i>Bilan d'urgence vital</i>• <i>Bilan complémentaire suite à traumatisme</i>• <i>Bilan complémentaire suite à malaise</i>• <i>Surveillance de la victime</i>• <i>Aide à la prise de médicaments</i>• <i>La perte de connaissance</i>	<ul style="list-style-type: none">• <i>Programme FC PSE1</i>• <i>Intoxications</i>• <i>Traumatisme de la face ou de la face antérieure du cou</i>• <i>Traumatisme du dos et du cou</i>• <i>Immobilisation générale sur un plan dur</i>• <i>Pose d'une attelle cervico-thoracique</i>